

SEPTEMBRE
2026
#140

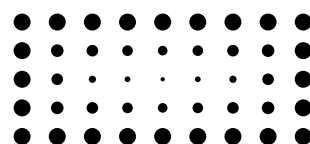


Ménisierie Plus

PORTES ET FENÊTRES : CE QUE LE NOUVEAU RPC CHANGE POUR LES FABRICANTS

**LE MARQUAGE CE DES
MENUISERIES EN
10 QUESTIONS ET
RÉPONSES**

**MENUISERIE DURABLE :
UN CERTIFICAT QUI FAIT
PROGRESSER LES
ENTREPRISES**



Embuild
MENUISIERS WALLONS

REVUE TRIMESTRIELLE | PARUTION EN
MARS, JUIN, SEPTEMBRE, DÉCEMBRE

TU ADORES L'IDÉE D'UNE MACHINE CNC, MAIS...

...tu détestes l'idée d'en programmer une. Pour toi, le design, c'est plutôt comme prendre un crayon et dessiner sur du papier – pas rester assis devant un ordinateur pendant des heures. Tu recherches l'efficacité, sans pour autant perdre la touche humaine. Tu souris quand tout fonctionne exactement comme tu l'avais prévu. **Épuré. Précis. Soigné.**

ORIGIN

La CNC portable pour le travail du bois



En apprend plus
shapertools.com/origin





9 ● Portes et fenêtres : ce que le nouveau RPC change pour les fabricants

Le Règlement (UE) 2024/3110 sur les produits de construction est entré en vigueur. Il remplace progressivement le RPC de 2011 et conserve son objectif central : harmoniser les règles de commercialisation des produits de construction dans l'Union européenne.



11 ● Le marquage CE des menuiseries en 10 questions et réponses

Règlement sur les produits de construction, marquage CE, normes 'produit' harmonisées, ... Vous arrive-t-il parfois de vous y perdre ? Nous vous aidons à y voir plus clair en répondant aux dix questions les plus fréquemment posées sur le marquage CE des menuiseries.



28 ● Menuiserie Durable : un certificat qui fait progresser les entreprises

Dans un secteur où les exigences techniques, environnementales et administratives évoluent rapidement, les entreprises de menuiserie doivent de plus en plus souvent démontrer leurs efforts en matière de durabilité.

5 ● Editorial/Leitartikel

Par Luc Mohymont

6 ● Actualité

- Engager un étudiant jobiste dans la construction : quelles nouveautés en 2026 ?
- Portes et fenêtres : ce que le nouveau RPC change pour les fabricants

11 ● Technique

- Le marquage CE des menuiseries en 10 questions et réponses
- Déclaration des performances et marquage CE : des modèles concrets pour les menuisiers
- Manuel du marquage CE des portes et fenêtres : un guide pratique pour les menuisiers
- Guide pratique du suivi de fabrication des fenêtres et des

portes en bois - Maîtriser le suivi de fabrication en menuiserie : un levier clé pour la qualité et le marquage CE

- Suivi de production en menuiserie : une checklist simple pour améliorer la qualité en atelier
- « Kit fiches atelier » : des outils concrets pour structurer la qualité en menuiserie
- Uw4wood : Calcul de la valeur Uw d'une fenêtre en bois
- L'outil Fenestrio de Buildwise détermine les niveaux de performance pour les fenêtres et leurs panneaux de remplissage
- Menuiserie Durable : un certificat qui fait progresser les entreprises

30 ● Lieu de rencontre

Pierret change d'échelle avec sa nouvelle usine PVC à Transinne

33 ● GT Parqueteurs

- Atelier Parquet 2026 : le rendez-vous incontournable des professionnels du parquet
- Ponçage du parquet et des bordures

34 ● Côté cuisine

L'aménagement intérieur des armoires réinventé : plus d'espace, plus d'ordre, plus de flexibilité

36 ● Echos des associations

Des élèves de cinq écoles luxembourgeoises construisent ensemble une maison de quartier à Vielsalm

38 ● Informations pratiques

Les fabricants mettent en place un système de collecte simple pour les bombes de mousse PU usagés

EMBUID MENUISIERS WALLONS

Avenue Prince de Liège, 91, Bte 6
5100 JAMBES
Tél. : 081/20 69 22 • Fax : 081/20 69 20
WWW.MENUISIERS.COM

Editeur responsable

Luc Mohymont • FWMB • Avenue Prince de Liège, 91, Bte 6 • 5100 JAMBES •
Tél. : 081 20 69 22 • Fax : 081 20 69 20

Rédactrice en chef

Caroline Smetz • Rédaction : Caroline Smetz
Tél. : 081 20 69 22 • Fax : 081 20 69 20

Abonnements et Publicité

Albane De Beaudignies • Tél. : 081 20 69 23

Graphisme

Abder-Razzaq Boujdaini
abder-razzaq.boujdaini@embuid.be

Imprimeur : Graphius

Revue trimestrielle imprimée à 5.000 ex.

Reproduction de textes et de photos interdite sauf accord préalable. La rédaction ne peut être tenue responsable des textes, photos ou illustrations publiés. Seuls les auteurs sont responsables. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou documents qui lui sont transmis. Ils ne seront retournés que sur demande. Textes, photos et prix valables sauf erreurs ou omissions.



Chaussée de Wavre N°9 • 1457 Walhain Saint Paul
thierry@cgtt.be • patricia@cgtt.be www.cgtt.be

9, route des Trois Cantons • L-8399 Windhof
patricia@tei.lu - thierry@tei.lu www.tei.lu

Livre : Du bois pour bâtir



Vous souhaitez construire en bois ?

Vous voulez vous poser les bonnes questions ?

Et éviter ainsi certaines erreurs dans votre projet ?

- L'ouvrage « Du bois pour bâtir » édité par Embuild Menuisiers Wallons vous permettra non seulement de vous **poser les bonnes questions** afin que vous puissiez également les soumettre aux constructeurs mais surtout **d'éviter certaines erreurs** avant de vous engager dans une construction en bois.
- Il fera également le tour d'horizon des **atouts et des avantages** de ce type de construction afin d'opérer le meilleur choix.
- Il explore les **différents systèmes constructifs** en bois les plus usités en Wallonie. Il débat des performances recherchées et des bonnes règles de précaution pour toute construction.

Livre en quadrichromie :

140 pages (photos, schémas, illustrations ...)

Prix de l'ouvrage :

15 € (frais supplémentaires pour l'envoi postal)

**Pour tout renseignement
ou commande de cet ouvrage :**

Embuild Menuisiers Wallons

Tel : 081/20.69.22.

Fax : 081/20.69.20.

E-mail : fwmb@embuild.be

Site : www.menuisiers.com

Le marquage CE : une obligation à ne pas prendre à la légère ! Fabriquer une porte ou une fenêtre ne se résume pas à livrer un produit de qualité. Aujourd'hui, chaque fabricant doit également démontrer que ses produits répondent aux exigences européennes en matière de performance et de sécurité. C'est tout l'enjeu du marquage CE.

À travers ce numéro spécial de rentrée, Menuiserie Plus vous aide à mieux comprendre les obligations qui en découlent, les démarches à entreprendre et les points d'attention à ne pas négliger. Un sujet parfois perçu comme complexe, mais devenu incontournable pour exercer son métier en toute sérénité.

Pour aborder ce thème, ô combien important pour notre secteur, nous vous proposons divers articles, tels que : « Portes et fenêtres: ce que le nouveau RPC change pour les fabricants » (Cfr. pp.9) ou encore « Le marquage CE des menuiseries en 10 questions et réponses » (Cfr. pp.11).

Pour faciliter cette procédure qui peut sembler compliquée et accompagner au mieux les menuisiers, Buildwise met à leur disposition divers outils pratiques que nous vous présentons dans ce numéro. Parmi eux, citons : « Déclaration des performances et marquage CE : des modèles concrets pour les menuisiers » (Cfr. pp.15) ; « Manuel du marquage CE des portes et fenêtres : un guide pratique pour les menuisiers » (Cfr. pp.16) ; « Guide pratique du suivi de fabrication des fenêtres et des portes en bois - Maîtriser le suivi de fabrication en menuiserie : un levier clé pour la qualité et le marquage CE » (Cfr. pp.19).

Dans un contexte où les exigences réglementaires se renforcent et où la responsabilité des fabricants est de plus en plus engagée, mieux vaut prévenir que subir. Nous espérons que ce dossier vous apportera les clés nécessaires pour faire du marquage CE non pas une contrainte, mais un véritable gage de professionnalisme et de qualité.

Ce numéro est également l'occasion de vous (re)présenter le label Menuiserie Durable (Cfr.pp.28), un label géré par BCCA (Belgian Construction Certification Association) qui permet aux entreprises de démontrer, de manière structurée et transparente, la durabilité de leurs produits et de leurs processus.

Parce que l'innovation est également au cœur de la compétitivité de nos entreprises, nous mettons en lumière dans ce numéro la société Pierret SA (Cfr. pp.30), qui vient de franchir une étape importante de son développement avec l'ouverture de sa nouvelle usine PVC à Transinne. Un projet ambitieux qui témoigne du dynamisme de notre secteur et de la capacité de nos entreprises à préparer dès aujourd'hui les défis de demain.

Bonne découverte de ce nouveau numéro et, surtout, bonne rentrée à toutes et tous. Continuons ensemble à valoriser le savoir-faire, la qualité et l'excellence qui font la force de nos métiers.

Die CE-Kennzeichnung: Eine Pflicht, die wir nicht auf die leichte Schulter nehmen dürfen!

Die Herstellung von Türen oder Fenstern beschränkt sich nicht auf die Lieferung eines Qualitätsprodukts. Heute muss jeder Hersteller auch nachweisen, dass seine Produkte die EU-Anforderungen an Leistung und Sicherheit erfüllen. Genau darum geht es bei der CE-Kennzeichnung.

In dieser Sonderausgabe von Menuiserie Plus nach der Sommerpause finden Sie alles über die Auflagen und Formalitäten, die in diesem Zusammenhang auf Sie zukommen, und über die Aspekte, die Sie nicht vernachlässigen dürfen. Anforderungen, die komplex scheinen, aber unverzichtbar sind, wenn wir unseren Beruf weiterhin in aller Ruhe ausüben wollen.

Zu diesem wichtigen Thema für unsere Branche finden Sie auf den nächsten Seiten verschiedene Artikel: „Türen und Fenster: Welche Änderungen bringt die neue Bauproduktenverordnung (BauPVO) für Hersteller“ (siehe S.9) oder auch "Die CE-Kennzeichnung für Tischlerbetriebe in 10 Fragen und Antworten" (siehe S.11).

Um das Verfahren zu vereinfachen – das kompliziert erscheinen mag –, und die Betriebe bestmöglich zu unterstützen, stellt Buildwise verschiedene praktische Werkzeuge zur Verfügung, die wir Ihnen in dieser Ausgabe vorstellen möchten. Darunter: „Leistungserklärung und CE-Kennzeichnung: Konkrete Beispiele für Tischler“ (siehe S.15), „Leitfaden zur CE-Kennzeichnung von Türen und Fenstern: Eine praktische Anleitung für Tischler“ (siehe S.16), „Praktischer Leitfaden zur Überwachung der Herstellung von Fenstern und Türen aus Holz - Fertigungsüberwachung im Türen- und Fensterbau: ein wesentlicher Faktor für Qualitätssicherung und CE-Kennzeichnung“ (siehe S.19).

Angeichts immer strengerer gesetzlicher Vorschriften und zunehmender Herstellerhaftung ist Vorsorge besser als Nachsorge. Wir hoffen, dass diese Informationen hilfreich sind, damit Sie die CE-Kennzeichnung nicht als Belastung empfinden, sondern als Ausweis für Professionalität und Qualität.

In dieser Ausgabe berichten wir auch erneut über das Gütesiegel Menuiserie Durable der belgischen Zertifizierungsstelle BCCA (Belgian Construction Certification Association) (siehe S.28) mit dem die Betriebe die Nachhaltigkeit ihrer Produkte und Verfahren klar und transparent nachweisen können.

Innovation ist für die Wettbewerbsfähigkeit unserer Betriebe entscheidend. Daher möchten wir Ihnen in dieser Ausgabe Pierret SA vorstellen (siehe S.30). Mit der Eröffnung ihres neuen Kunststoffwerks im belgischen Transinne haben sie einen wichtigen Meilenstein erreicht: Ein ambitioniertes Projekt, das die dynamische Entwicklung unserer Branche und die Fähigkeit unserer Unternehmen zeigt, sich schon heute auf die Herausforderungen von morgen vorzubereiten. Ich wünsche Ihnen eine informative Lektüre und einen guten Start nach der Sommerpause. Setzen wir uns weiterhin gemeinsam für das Fachkönnen und den hohen Qualitätsanspruch unseres Handwerks ein.



Luc Mohymont
Président / Präsident



Engager un étudiant jobiste dans la construction : quelles nouveautés en 2026 ?

Vous souhaitez faire travailler un jeune durant les mois d'été comme étudiant jobiste ? Quelles sont les règles applicables ? Quid des formalités ? Y a-t-il eu des changements en 2026 ? Et qu'en est-il de vos propres enfants ? Sont-ils soumis aux mêmes règles ? Dans cet article, nous répondons à ces questions pratiques.

Les entreprises de construction peuvent engager des jeunes dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant.

Règles applicables

Les étudiants peuvent uniquement travailler pendant les périodes de présence non obligatoire dans les établissements scolaires ; en d'autres termes, le samedi, le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Depuis 2017, la durée maximale d'occupation est exprimée en heures. Les étudiants disposent d'un contingent de 650 heures par année civile. Tant qu'ils ne dépassent pas ce quota, qu'un contrat de travail écrit a été rédigé, ils ne sont pas soumis aux cotisations de sécurité sociale, ni au précompte professionnel. Les étudiants jobistes ne paient qu'une cotisation de solidarité de 8,13 % (2,71 % à charge de l'étudiant et 5,42 % à charge de l'employeur).

Qui ?

Depuis le 9 janvier 2026, les jeunes de 15 ans encore soumis à l'obligation scolaire à temps plein (c'est-à-dire qui n'ont pas terminé les deux premières années de l'enseignement secondaire de plein exercice) peuvent être embauchés en tant qu'étudiant. Ils ne peuvent toutefois effectuer que des « travaux légers » dans de strictes conditions. Il s'agit notamment de travaux qui ne requièrent pas de formation spécifique et qui ne sont pas effectués avec/sur des équipements de travail mécaniques (AR du 19 avril 2026).

Attention : les activités sur chantier semblent d'emblée exclues dès lors qu'elles requièrent une formation en sécurité. En revanche, des activités en atelier ou de bureau semblent autorisées (nettoyage des locaux, accueil, administration, ...).

Les autres catégories d'étudiants sont bien évidemment maintenues. Il s'agit des étudiants :

- A** qui ont terminé leur obligation scolaire à temps plein (15 ou 16 ans) et qui continuent à suivre un enseignement de plein exercice ;
- B** qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (parce qu'ils ont 18 ans ou ont terminé leurs études secondaires) et qui continuent à suivre un enseignement de jour à horaire normal ;
- C** uniquement pendant la période des vacances scolaires, les étudiants mineurs de 15 ans et plus qui suivent un enseignement ou une formation à temps partiel et qui ne bénéficient pas d'une allocation de transition ;
- D** uniquement lorsqu'ils ne doivent pas suivre un enseignement ou une formation théorique ou être présents en milieu professionnel, les étudiants (1) qui suivent un système de formation en alternance (qui consiste, d'une part,



en une formation théorique soit dans un établissement d'enseignement soit dans un organisme de formation créé, subventionné ou agréé par les autorités compétentes et, d'autre part, en une formation pratique en milieu professionnel) et (2) qui ne bénéficient ni d'allocations de chômage, ni d'allocations d'insertion.

E Attention : si le job d'étudiant est effectué chez le même employeur auprès duquel le jeune en alternance suit également sa formation pratique, le SPF Emploi et l'ONSS l'acceptent uniquement pour les mois d'été (juillet et août).

Rémunération

Dans l'accord sectoriel 25-26, il a été convenu d'introduire à nouveau, à partir du 1er avril 2026, un barème spécifique pour des étudiants mis au travail dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants, visé au titre VII de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail. C'est une nouveauté : le salaire horaire de base est de 16 euros. Ce montant sera indexé chaque année au 1er juillet. Votre entreprise peut bien évidemment accorder un salaire horaire plus élevé. Les étudiants de la construction n'ont pas droit aux chèques-repas.

Les barèmes salariaux des étudiants employés (non-ouvriers) peuvent être consultés sur le site du Fonds Social de la CP 200.

Les revenus des étudiants sont soumis à des règles fiscales spécifiques. S'ils travaillent moins de 650 heures par an, disposent d'un contrat de travail écrit et ne paient pas de cotisations sociales, aucun précompte professionnel n'est retenu. L'obligation de payer des impôts dépend du revenu total de l'étudiant. Celui-ci peut également rester à charge de ses parents, à condition de faire partie du ménage, de ne pas dépasser un certain plafond de ressources et de ne pas percevoir de salaires déductibles comme frais professionnels pour les parents.

Sécurité

L'employeur doit effectuer une analyse des risques auxquels l'étudiant jobiste est exposé dans le cadre de



ses activités. Il évalue ainsi tous les risques pour la sécurité, la santé physique et mentale, ainsi que le développement de l'étudiant. Cette analyse doit être réalisée en collaboration avec le conseiller en prévention du service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail. Elle doit être intégrée dans le plan global de prévention et, sur cette base, des mesures de prévention appropriées doivent être prises.

Pour des raisons de sécurité, certaines activités sont interdites aux travailleurs mineurs (moins de 18 ans). Logiquement, elles sont également interdites à tous les étudiants-travailleurs, quel que soit leur âge. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux étudiants-travailleurs âgés de 18 ans ou plus, suivant une formation correspondant au travail ou aux tâches concernées par l'interdiction, à condition d'être encadrés par un travailleur expérimenté.

Formation à la sécurité de base obligatoire

Les étudiants sont engagés sur la base d'un contrat de travail. S'ils sont occupés sur des chantiers temporaires et mobiles, ils doivent donc, comme les autres travailleurs, avoir suivi la formation à la sécurité de base obligatoire d'au moins huit heures, et ce dans le mois qui suit leur entrée en service.

Certains étudiants de l'enseignement professionnel ou technique peuvent profiter d'une dérogation lorsqu'ils ont décroché une attestation VCA dans leur école.

Vous retrouverez tous les détails sur les jobs d'étudiants et la sécurité dans le dossier 151 de Construc-

tiv sur l'emploi des jeunes dans la construction et de la fiche info 3009 - Bien-être des jobistes dans les entreprises de la construction. Les documents utiles sont disponibles gratuitement sur www.buildingyourlearning.be.

QUID SI MON ENFANT M'AIDE ?

Imaginez, vous avez votre propre entreprise de construction. Le samedi matin, vous emmenez votre fils mineur avec la camionnette pour livrer du matériel sur différents chantiers, afin que les équipes gagnent du temps le lundi matin. C'est une situation courante dans beaucoup d'entreprises de construction familiales.

Si vous vous faites aider d'une manière ou d'une autre par vos enfants au sein de votre entreprise, soyez conscient qu'il existe deux statuts possibles : soit le jeune est occupé sous contrat d'étudiant, soit il est considéré comme aidant d'un indépendant personne physique. Mais les enfants de l'indépendant ne sont pas assujettis au statut social des indépendants lorsqu'ils n'ont pas encore 20 ans ou lorsque leur activité est occasionnelle (moins de 90 jours par an). Contactez votre caisse d'assurances sociales pour en savoir plus. Attention, sans statut légal, cela sera considéré comme du travail au noir.

Mais n'oubliez pas que, même si vos enfants sont soumis à un statut légal, ils courent des risques, surtout s'ils travaillent sur le chantier. Même s'il n'y a pas de travaux en cours à un moment donné, il subsiste des risques pour la sécurité. Cette dernière est une priorité absolue pour Embuild. Ce n'est pas pour rien que nous avons exigé que tous les travailleurs du chantier aient suivi une formation de base en la matière. Les enfants qui accompagnent leurs parents sur le chantier devraient donc également avoir suivi au moins cette formation. Car, en cas d'accident, les conséquences peuvent être gravissimes. Peu importe le statut du jeune, la sécurité d'abord.

INFO : surfez sur le site web d'Embuild (partie réservée aux membres), où vous retrouverez un dossier complet sur le travail des étudiants (formalités d'occupation, travaux interdits, mesures de sécurité, statut social/fiscal, ...). www.embuild.be

Portes et fenêtres : ce que le nouveau RPC change pour les fabricants

Un nouveau cadre, à suivre de près

Le Règlement (UE) 2024/3110 sur les produits de construction est entré en vigueur. Il remplace progressivement le RPC de 2011 et conserve son objectif central : harmoniser les règles de commercialisation des produits de construction dans l'Union européenne. Mais il apporte aussi une évolution importante pour les fabricants, y compris les menuisiers qui produisent des portes, fenêtres ou produits associés.

Le principe reste connu : lorsqu'un produit relève d'une spécification technique harmonisée, le fabricant doit déclarer ses performances selon un langage commun.

Ce qui change, c'est l'étendue des informations à fournir, leur format et, à terme, leur intégration dans un système numérique.

De la DoP à la DoPC

La déclaration des performances devient la déclaration des performances et de conformité, ou DoPC. Ce n'est pas un simple changement de nom. La DoPC ne servira plus seulement à indiquer un niveau ou une classe de performance. Elle devra aussi attester que le produit respecte les exigences applicables prévues par le nouveau règlement, une norme harmonisée ou, le cas échéant, un acte délégué de la Commission européenne.



Dans la pratique, la DoPC deviendra le document de référence pour rassembler les données réglementaires du produit. Outre les caractéristiques essentielles déjà familières, elle intégrera progressivement des informations liées à l'environnement, au climat, à la sécurité et à certaines substances chimiques. Pour les produits de menuiserie, cela signifie que la déclaration pourra être plus riche, mais aussi plus exigeante à préparer.

Davantage de caractéristiques à déclarer

Le RPC 2024 précise les exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Ces exigences servent de base à l'identification des caractéristiques essentielles des produits et au contenu des futures normes harmonisées.

Pour les portes, fenêtres et produits associés, les travaux de normalisation sont considérés comme prioritaires. Les nouvelles normes devront donc bientôt être revues. Les impacts environnementaux sur le cycle de vie, les émissions de substances dangereuses dans l'air intérieur ou encore des aspects liés à la circularité — recyclabilité, contenu recyclé, réparabilité — pourraient prendre une place plus visible.

Les performances thermiques seront également décrites de manière plus détaillée. Selon les exigences nationales ou régionales, un fabricant pourrait devoir déclarer non seulement U_w , mais aussi certains coefficients de transmission thermique de composants, ou encore la performance d'une fenêtre avec volet ou store fermé. Certaines caractéristiques aujourd'hui regroupées seront plus détaillées et déclarées individuellement.

Le passeport numérique de produit

Autre changement majeur : le passeport numérique de produit. Ce système devrait contenir la DoPC, mais aussi les informations générales sur le produit, la notice d'utilisation et les informations de sécurité. Le règlement prévoit un système distribué, et non une base de données centrale unique.

Pour les entreprises, l'enjeu sera double : produire des données fiables et les mettre à disposition dans un format exploitable. La digitalisation réduira les échanges de documents dispersés et facilitera l'accès aux informations pour les clients, les prescripteurs et les autorités. Mais elle suppose aussi une organisation interne plus rigoureuse des données techniques.

Produits usagés et procédures simplifiées

Le nouveau règlement tient également compte des produits usagés. Les futures spécifications techniques harmonisées devront, lorsque c'est pertinent, prévoir des méthodes et critères spécifiques d'évaluation de leurs performances.

Comme auparavant, certaines procédures simplifiées resteront possibles. Elles permettront notamment de s'appuyer sur les résultats d'un essai de type ou d'un calcul relatif au type déjà réalisés pour un composant ou un produit identique. Des procédures allégées existent aussi pour les microentreprises et les produits non fabriqués en série. Elles ne dispensent toutefois pas de vérifier, cas par cas, les conditions applicables.

Nouvelles normes : quatre ans pour se préparer

La mise en œuvre complète du RPC 2024 dépend encore d'actes délégués à publier et, surtout, de la révision des normes harmonisées. Pour les portes, fenêtres et produits associés, une demande de normalisation est en voie de finalisation. Une fois officiellement émise par la Commission européenne, elle ouvrira la voie à l'élaboration par le CEN de nouvelles normes harmonisées dans les trois ans qui suivent.

Le message pour les menuisiers est simple : il ne faut pas attendre la dernière minute. Les entreprises qui fabriquent des produits de construction ont intérêt à suivre l'évolution des travaux de révision des normes qui les concernent, à identifier les données qu'elles possèdent déjà et celles qui devront être produites, et à contribuer, lorsque c'est possible, aux travaux de la commission miroir belge compétente, dont Buildwise assure le secrétariat.

À retenir

Le RPC 2024 ne bouleverse pas le principe du marquage CE, mais il élargit le contenu de la déclaration des performances, renforce la place des informations environnementales et prépare une gestion numérique des données produits. Pour les fabricants de menuiseries, la transition sera surtout une question d'anticipation : comprendre les nouvelles caractéristiques essentielles, organiser les preuves techniques et se préparer à une DoPC plus complète.

Vincent Detemmerman

Le marquage CE des menuiseries en 10 questions et réponses

Règlement sur les produits de construction, marquage CE, normes 'produit' harmonisées, ... Vous arrive-t-il parfois de vous y perdre ? Nous vous aidons à y voir plus clair en répondant aux dix questions les plus fréquemment posées sur le marquage CE des menuiseries.

Qu'est-ce que le marquage CE et à quoi sert-il ?

Le marquage CE des produits de construction permet aux fabricants de commercialiser leurs produits dans tous les États membres de l'Espace économique européen (EEE). Il indique également les performances du produit, pour démontrer sa conformité à la réglementation du pays ou de la région où il est vendu.

Le marquage CE reflète les performances du produit tel qu'il est mis sur le marché. Il relève de la responsabilité

du fabricant. Toutefois, c'est à l'installateur de s'assurer que le produit posé respecte les règles de l'art ainsi que les exigences spécifiques du chantier.

Pourquoi est-ce important aujourd'hui ?

Le marquage CE des produits de construction est en vigueur depuis l'introduction de la Directive sur les produits de construction en 1989. Cette directive a été remplacée en 2011 par le Règlement sur les produits de construction, lui-même mis à jour en 2024 pour devenir





le Nouveau règlement sur les produits de construction. Celui-ci entrera en vigueur progressivement. Cette nouvelle réglementation ainsi que la campagne actuelle de surveillance du marché des entreprises de menuiserie menée par le SPF 'Économie', montrent clairement que les entreprises concernées ont besoin d'être accompagnées dans ce domaine.

Quels produits sont soumis au marquage CE ?

Le marquage CE des produits de construction est obligatoire lorsqu'une norme européenne harmonisée existe pour un produit. Pour les menuisiers, c'est notamment le cas des fenêtres et des portes extérieures, qui relèvent de la norme NBN EN 14351-1, ainsi que des portes de garage et des portails, décrits dans la norme NBN EN 13241.

Y a-t-il des exceptions ?

Oui, mais dans certains cas uniquement. Le marquage CE n'est pas obligatoire pour les bâtiments classés ou lorsque des conceptions uniques sont réalisées à la demande du client et ne font pas partie de la gamme normale de produits.

Par le passé, le SPF 'Économie' considérait que les menuiseries livrées et installées par la même entreprise relevaient d'un contrat de construction (et non d'un contrat de vente). Par conséquent, le marquage CE n'était pas requis.

Cependant, depuis quelque temps, les campagnes de surveillance du marché n'adoptent plus ce point de vue, et le marquage CE est désormais requis dans le cadre d'un contrat de construction.

Qu'est-ce qu'une norme 'produit' harmonisée ?

Une norme 'produit' harmonisée énumère les propriétés soumises aux réglementations des différents pays européens. Elle précise également les méthodes permettant

aux fabricants de déterminer ces propriétés. Ce type de norme est élaborée à la demande expresse de la Commission européenne. Toutes les normes harmonisées sont dites 'citées', c'est-à-dire qu'elles sont répertoriées dans le Journal officiel de l'Union européenne.

Qu'est-ce qu'une propriété harmonisée ?

Une norme 'produit' harmonisée reprend l'ensemble des propriétés pertinentes du produit. Si ces propriétés font l'objet d'une réglementation dans au moins un État membre de l'Union européenne, elles sont appelées 'propriétés harmonisées' ou 'caractéristiques essentielles'. Il peut s'agir, par exemple, des performances thermiques ou de l'étanchéité à l'eau ou à l'air.

Une norme 'produit' harmonisée spécifie aussi d'autres propriétés qui ne sont pas soumises à une réglementation, telles que les efforts de manœuvre, la résistance mécanique ou la résistance à l'effraction. Ces propriétés sont alors qualifiées de 'non harmonisées'.

Quelle réglementation est applicable en Belgique ?

Pour les fenêtres, les portes et les portails, il est obligatoire de déterminer au minimum la performance thermique (valeur U_w ou U_D) et de déclarer la teneur en substances dangereuses.

Si les fenêtres ou les portes sont vitrées, les performances thermiques incluent en outre le facteur solaire (τ_v) et la transmission lumineuse (g) du verre. Ces propriétés doivent être déclarées par le fournisseur du vitrage.

Toutes les autres propriétés harmonisées de la norme, ainsi que les propriétés non harmonisées, ne doivent pas être déterminées pour la commercialisation en Belgique.

Que dois-je faire en tant que menuisier ?

Pour apposer le marquage CE sur un produit de construction, vous devez suivre les étapes suivantes :

- déterminer le type de produit en fonction de la norme applicable (fenêtre, porte extérieure classique, porte antipanique, ...)
- mettre en place un système de contrôle de la production dans l'usine ou l'atelier. Cela implique la réalisation effective des contrôles et des enregistrements définis dans la norme
- identifier les propriétés harmonisées soumises à la réglementation du pays de destination, et qui sont donc obligatoires
- définir au minimum les niveaux de performances pour ces propriétés harmonisées obligatoires, si nécessaire avec l'intervention d'une tierce partie (laboratoire accrédité, par exemple)
- définir éventuellement les propriétés harmonisées non obligatoires. Si elles sont mentionnées dans la documentation (catalogue, fiches techniques, publicités, par exemple), il est obligatoire de déterminer leurs performances en respectant les méthodes de la norme, si nécessaire avec l'intervention d'un tiers (laboratoire accrédité, par exemple)
- préparer une déclaration de performances, indiquant les niveaux de performances de toutes les propriétés harmonisées
- apposer le marquage CE sur le produit, en mentionnant les niveaux de performances de toutes les propriétés harmonisées.

Comment Buildwise peut-il m'aider ?

L'Antenne Normes 'Menuiserie et vitrerie' propose plusieurs guides pour vous accompagner. Vous y trouverez des exemples de déclaration de performances et de marquage CE, ainsi que des explications sur le système de contrôle de la production.

Nous préparons actuellement d'autres guides, des checklists et des vidéos informatives dans le cadre la campagne d'information 'Marquage CE des menuiseries'. Ces ressources seront mises gratuitement à la disposition de nos membres.

Un logiciel nommé 'Uw4Wood' a également été développé pour calculer la performance thermique Uw ou UD requise en Belgique.

Enfin, Buildwise peut intervenir en tant que laboratoire accrédité pour la détermination des propriétés harmonisées les plus courantes.

Comment puis-je me distinguer qualitativement en tant que menuisier ?

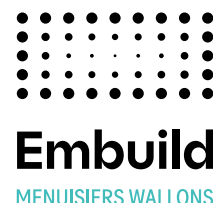
Les normes 'produit' européennes définissent uniquement la manière dont les performances doivent être déterminées et exprimées. Les normes belges NBN B 25-002-1 à -7 apportent des recommandations complémentaires, permettant de faire le lien entre les différentes performances de la menuiserie basées sur la norme 'produit', l'usage attendu par le prescripteur, l'environnement du bâtiment (emplacement et hauteur) ainsi que la durabilité de la menuiserie.

L'agrément technique volontaire ATG s'appuie aussi sur ces normes, avec le soutien d'institutions neutres, pour démontrer l'aptitude à l'emploi dans diverses applications.

C. Cornu, Buildwise

Résumé d'un article paru en pages 8-9 du Buildwise Magazine mai-juin 2025. Seul le texte original, rédigé dans le cadre de l'étude 'Marquage CE des menuiseries' subsidiée par le SPF 'Économie, PME, classes moyennes et énergie', peut être cité en référence.

VOUS ÊTES MENUISIER?



EMBUILD MENUISIERS WALLONS EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

**Ensemble, on est toujours plus fort !
Alors rejoignez-nous !**

Ses objectifs

- Valoriser votre métier, votre image.
- Assurer la représentation officielle de votre profession auprès des pouvoirs publics.
- Assurer votre promotion auprès des particuliers, des architectes et bureaux d'études.
- Vous permettre de participer au nouveau développement de vos produits, aux nouvelles technicités.
- Développer une nouvelle dynamique enseignement jour avec le monde professionnel
- Réaliser un travail de fond sur les besoins des écoles techniques en apportant des supports techniques
- Valoriser les stages des jeunes de manière à les rendre performants et humains
- Apporter de nouveaux services aux affiliés par un travail de recherche et une prise de contact
- Utiliser les nouvelles technologies (visioconférence, réseaux sociaux, ...)

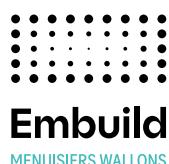
Pour ce faire, Embuild Menuisiers Wallons :

- Organise des **conférences**, des **formations**
- Participe à des salons professionnels en Belgique et à l'étranger
- Vous fournit gratuitement vos **magazines professionnels** : (*Menuiserie Plus*, *Embuild*)
- Défend vos intérêts dans de nombreux organismes (Wallonie Bois, Filière Bois Wallonie, Buildwise, Constructiv, I.S.I.B., ...)
- Vous offre la possibilité de participer à des **groupes de travail** (Portes coupe-feu, Internet, Concours et formations, Actions de promotion, Parqueteurs, Association des cuisinistes - UPEC Asbl)
- Vous offre l'accès au **Portail des menuisiers** (www.menuisiers.com) mais aussi à une banque de données du site de référence pour la construction (www.embuild.be)
- Organise des voyages, excursions, visites et autres activités
- Et bien d'autres avantages considérables...



Intéressé par une affiliation à Embuild Menuisiers Wallons ?

081/20.69.22



Embuild Menuisiers Wallons asbl

www.menuisiers.com - fwmb@embuild.be

Tél. : 081/20.69.22 - Fax : 081/20.69.20

Avenue Prince de Liège, 91/6 - 5100 JAMBES

Déclaration des performances et marquage CE : des modèles concrets pour les menuisiers

En complément du cadre réglementaire du marquage CE, le document propose des modèles pratiques de déclaration des performances (DoP) et de marquage CE pour les fenêtres et les portes. L'objectif est de fournir aux fabricants un support clair et directement utilisable pour répondre aux exigences du Règlement européen 305/2011.

1. La déclaration des performances (DOP) : un document structuré

La déclaration des performances constitue le document central du marquage CE. Le modèle proposé met en évidence les informations obligatoires à renseigner, notamment :

- le code d'identification unique du produit,
- le numéro de série,
- l'usage prévu,
- l'identification du fabricant,
- le système d'évaluation des performances (AVCP, système 3),
- la norme harmonisée de référence (EN 14351-1),
- l'organisme notifié ayant contribué à l'évaluation,
- les performances déclarées.

Les modèles proposés couvrent les deux principaux produits fabriqués par les menuisiers : les fenêtres et les portes extérieures.

Les performances déclarées

Le cœur du document est constitué d'un tableau reprenant les caractéristiques essentielles du produit, accompagnées des performances correspondantes. Parmi celles-ci figurent notamment :

- l'étanchéité à l'eau,
- l'émission de substances dangereuses,
- la résistance au vent,
- la capacité de résistance des dispositifs de sécurité,
- la performance acoustique,
- la transmission thermique,
- le facteur solaire,
- la transmission lumineuse,
- l'étanchéité à l'air.
- (pour les portes : résistance au choc et hauteur).

Chaque caractéristique doit être associée à une performance dans le respect de la norme harmonisée.

La déclaration se termine par une attestation du fabricant, confirmant que les performances sont conformes aux exigences réglementaires.

2. Le marquage CE : une traduction synthétique des performances

En parallèle de la déclaration des performances, le document propose des modèles visuels de marquage CE.

Le marquage CE reprend sous une forme synthétique les informations essentielles :

- les référence à la norme EN 14351-1,
- les émissions de substances dangereuses,
- la transmission thermiques ,
- le facteur solaire,
- la transmission lumineuse,
- (pour les portes : indication de la hauteur).

Ce format vise à communiquer de manière lisible les performances essentielles sur le produit -même, son emballage ou les documents associés.

3. Un outil opérationnel pour les fabricants

Ces modèles constituent avant tout un outil pratique :

- ils facilitent la mise en conformité réglementaire,
- ils harmonisent la présentation des informations techniques,
- ils réduisent le risque d'erreur dans la constitution des documents.

En proposant des exemples concrets pour les fenêtres et les portes, le document permet aux fabricants de traduire les exigences réglementaires en documents directement exploitables.

Conclusion

Au-delà des obligations légales, ces modèles montrent que la déclaration des performances et le marquage CE peuvent être structurés de manière claire et standardisée.

Ils apportent aux entreprises de menuiserie un cadre concret pour valoriser leurs produits, sécuriser leur démarche réglementaire et améliorer la lisibilité des performances auprès du marché.

Ce texte est un résumé du document « Modèles de déclaration des performances et de marquage CE » élaboré par Buildwise dans lequel vous retrouvez divers exemples. Téléchargez les fiches pratiques via le lien suivant : https://www.buildwise.be/media/epiowu3o/ce-markering_template_fr_interactif.pdf

Manuel du marquage CE des portes et fenêtres : un guide pratique pour les menuisiers

Le marquage CE des produits de construction constitue aujourd'hui un élément central pour les fabricants de portes et fenêtres. Il ne s'agit pas simplement d'un logo apposé sur un produit, mais d'un processus structuré permettant de déclarer et de comparer les performances des produits sur le marché européen.

1. Objectifs et enjeux du marquage CE

En apposant le marquage CE, le fabricant déclare officiellement les performances de son produit conformément aux exigences européennes. Ce dispositif présente deux avantages majeurs :

- Faciliter la libre circulation des produits au sein du marché intérieur européen : un produit marqué CE peut être commercialisé dans tous les pays de l'Espace économique européen avec une documentation uniforme.
- Garantir une base commune de comparaison des performances entre produits, à destination des prescripteurs, bureaux d'étude et clients.

Il est toutefois important de préciser que le marquage CE n'est pas systématiquement obligatoire, notamment pour les conceptions uniques ou les projets relevant du patrimoine. Par ailleurs, certains produits ne sont pas couverts par une norme harmonisée et nécessitent des procédures spécifiques.

2. Une démarche structurée en plusieurs étapes

Le processus d'obtention du marquage

CE peut paraître complexe, mais il repose sur une méthodologie claire en plusieurs étapes.

2.1 Identification du produit et de la norme

La première étape consiste à déterminer précisément le produit (fenêtre, porte, fenêtre coulissante, etc.) et à vérifier s'il existe une norme européenne applicable.

Dans le cas des portes et fenêtres extérieures, la norme de référence est la NBN EN 14351-1, qui constitue une norme harmonisée au niveau européen. Cette norme définit les exigences, les méthodes d'essai et les règles relatives au marquage CE.

2.2 Vérification du caractère harmonisé

Une norme doit être harmonisée pour permettre l'apposition du marquage CE. Cela signifie qu'elle figure dans la liste officielle publiée par la Commission européenne et qu'elle contient une annexe ZA, précisant les exigences liées au marquage CE.

3. Définition des caractéristiques et des usages

3.1 Usage prévu

Chaque produit doit être associé à un usage clairement défini (portes de secours, fenêtres classiques, fenêtres de toit, etc.). Cet usage détermine les exigences applicables.

3.2 Caractéristiques essentielles

La norme distingue deux types de caractéristiques :

- Caractéristiques essentielles : soumises à réglementation dans au moins un pays européen et pouvant figurer dans le marquage CE.
- Caractéristiques non essentielles : non réglementées et exclues du marquage CE.

Pour les portes et fenêtres, les principales caractéristiques essentielles incluent notamment :

- résistance au vent
- étanchéité à l'eau
- perméabilité à l'air
- performances acoustiques
- transmission thermique
- propriétés de rayonnement (facteur solaire et transmission lumineuse)

Même lorsqu'une caractéristique n'est pas essentielle, si le fabricant la com-

munique (brochure, site internet...), il doit en justifier la performance selon la norme.

4. Spécificités pour le marché belge

Toutes les caractéristiques essentielles ne sont pas obligatoires dans chaque pays. En Belgique, seules certaines performances doivent impérativement être déterminées, notamment :

- performances thermiques (valeur U_w pour les fenêtres, U_d pour les portes)
- performances du vitrage (facteur solaire et transmission lumineuse)
- émission de substances dangereuses

D'autres caractéristiques peuvent être déterminées volontairement, notamment en fonction du marché cible ou en cas d'exportation.

5. Évaluation des performances : le système AVCP

La détermination des performances repose sur un système européen appelé AVCP (Assessment and Verification of Constancy of Performance).

Trois cas principaux existent :

- AVCP 1 : nécessite une intervention importante d'un organisme notifié (certification, audits, suivi).
- AVCP 3 : les performances sont déterminées par des laboratoires notifiés.
- AVCP 4 : le fabricant peut évaluer lui-même certaines performances.

Pour les portes et fenêtres :

- les portes de secours relèvent généralement du système AVCP 1
- les autres portes et les fenêtres relèvent principalement du système AVCP 3

Plusieurs méthodes permettent de déterminer les performances :



- essais en laboratoire
- calculs (souvent utilisés pour les performances thermiques) utilisation de données existantes (fournisseurs, essais partagés ou en cascade)

6. Organisation interne et obligations du fabricant

6.1 Contrôle de production en atelier

Le fabricant doit mettre en place un système de contrôle de la production garantissant la constance des performances. Ce système implique :

- des contrôles réguliers
- une documentation des processus
- un suivi continu et une amélioration périodique

6.2 Déclaration des performances

La déclaration des performances (DoP) est un document clé. Elle contient :

- l'identification du produit
- son usage prévu
- les performances pour chaque ca-

caractéristique essentielle

- les références de la norme et de l'organisme notifié le cas échéant

Les caractéristiques non déterminées doivent être indiquées comme « NPD » (No Performance Determined).

7. Marquage CE : contenu et application

Le marquage CE doit reprendre les informations essentielles :

- identité du fabricant
- référence du produit
- norme applicable (EN 14351-1)
- performances essentielles déclarées

Il doit être visible, lisible et durable, apposé sur le produit, son emballage ou les documents d'accompagnement.

8. Documentation et traçabilité

Le fabricant doit constituer un dossier technique complet, incluant notamment :

- résultats d'essais

- procédures de contrôle de production
- certificats éventuels
- documents techniques

Ces éléments doivent être conservés pendant 10 ans.

Il doit également fournir aux installateurs et aux clients :

- instructions de pose
- consignes d'utilisation
- recommandations d'entretien et de sécurité

9. Suivi et évolution des produits

Toute modification du produit ou du processus de fabrication exige :

- une vérification des performances
- une mise à jour de la déclaration des performances et du marquage CE

De même, le développement de nouveaux produits nécessite une nouvelle évaluation complète.

Conclusion

Le marquage CE des portes et fenêtres ne doit pas être perçu comme une contrainte administrative, mais comme un outil structurant pour la qualité et la transparence du produit.

En suivant une démarche méthodique – identification du produit, analyse des normes, détermination des performances et mise en place d'un contrôle de production – les fabricants peuvent non seulement répondre aux obligations réglementaires, mais aussi valoriser leurs produits sur l'ensemble du marché européen.

Ce texte est un résumé du document « Manuel du marquage CE pour portes et fenêtres » élaboré par Buildwise, dans le cadre de la campagne de communication sur le marquage CE des portes et fenêtres. Publication réalisée dans le cadre de l'Antenne Normes 'Menuiserie et vitrerie' et du projet 'Le marquage CE des fenêtres en bois accessible pour les menuisiers' subsidiés par le Service public fédéral Économie, PME, classes moyennes et énergie et par le Bureau de normalisation (NBN).

→ Téléchargez le manuel complet via l'adresse : <https://www.buildwise.be/media/3uqeyvct/campagne-marquage-ce-fr.pdf>



Guide pratique du suivi de fabrication des fenêtres et des portes en bois

Maîtriser le suivi de fabrication en menuiserie : un levier clé pour la qualité et le marquage CE

Le suivi de fabrication des portes et fenêtres en bois constitue un élément essentiel pour garantir la qualité des produits et répondre aux exigences du marquage CE. Le guide pratique élaboré par Buildwise propose une approche concrète et adaptée aux ateliers de menuiserie, en mettant l'accent sur la mise en place d'un système de contrôle de la production en atelier (FPC – Factory Production Control).

1. Le contrôle de production : un outil stratégique

Le contrôle de production repose sur un ensemble de vérifications régulières en atelier, visant à assurer que les menuiseries sont fabriquées de manière constante et conforme aux performances annoncées dans la déclaration de performances (DOP) et le marquage CE.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce système constitue :

- un outil d'amélioration de la qualité
- un moyen de réduire les erreurs de fabrication
- un levier pour valoriser le professionnalisme de l'entreprise

Il peut également servir de base à une démarche plus globale, telle qu'une certification qualité (pe ISO 9001).

Le FPC s'articule autour de cinq piliers essentiels :

- des règles de fabrication écrites et simples
- du personnel formé et informé
- un matériel contrôlé et entretenu
- des vérifications tout au long du processus

- un archivage structuré des documents

2. Formaliser et organiser le fonctionnement de l'atelier

2.1 Des procédés documentés

Le marquage CE implique de formaliser les méthodes de travail sous forme de procédures écrites. Celles-ci permettent :

- de clarifier l'organisation
- d'améliorer la coordination entre équipes
- de faciliter la formation des nouveaux collaborateurs

Ces documents doivent être simples, adaptés à l'atelier et régulièrement mis à jour. Ils couvrent notamment :

- les rôles et responsabilités
- la réception des matériaux
- le traitement des commandes
- les étapes de production
- les contrôles qualité
- la gestion des non-conformités

2.2 Une organisation efficace

Une meilleure organisation du travail permet de :

- produire plus efficacement
- limiter les erreurs et pertes de temps
- améliorer les conditions de travail

Elle repose sur une analyse des points faibles, la définition d'actions d'amélioration et l'optimisation des ressources existantes.

3. Rôles, compétences et responsabilités du personnel

La qualité repose en grande partie sur une répartition claire des responsabilités au sein de l'atelier. Le gérant, le chef d'atelier, les menuisiers de production, les placeurs ou encore les apprentis disposent chacun de missions claires-

ment identifiées. Cette répartition des responsabilités évite les malentendus et facilite le suivi des opérations.

Le guide insiste également sur la formation continue. Chaque nouvel employé doit être accompagné par un collaborateur expérimenté et disposer d'une fiche recensant ses compétences, ses formations et les machines qu'il est autorisé à utiliser.

4. Gestion des équipements et des ressources

Une production de qualité nécessite des équipements fiables et correctement entretenus.

Le guide distingue plusieurs catégories d'équipements (machines, matériel de manutention, appareils de mesure, outillage) et insiste sur :

- une maintenance préventive régulière
- des contrôles documentés
- une identification claire de chaque équipement
- un suivi des interventions et des pannes

Les appareils de mesure, tels que les humidimètres, les balances ou les pieds à coulisse, doivent être étalonnés et vérifiés périodiquement, afin de garantir la fiabilité des contrôles effectués sur les produits.

5. Maîtrise des matières premières et des fournisseurs

La qualité du produit final dépend directement de la qualité des matériaux utilisés. Le fabricant doit donc :

- définir des spécifications précises pour chaque matière (bois, vitrage, quincaillerie, etc.)
- tenir à jour une liste des fournisseurs
- contrôler systématiquement les matériaux à leur réception
- mettre en place un système de stockage et de gestion des stocks

Ces mesures permettent d'éviter l'utilisation de matériaux non conformes et de garantir la traçabilité.

6. Planification et suivi de la production

Une production maîtrisée repose sur une planification rigoureuse :

- préparation détaillée de chaque commande
- identification des ressources nécessaires
- définition des étapes de fabrication
- mise en place de plannings adaptés (atelier et postes de travail)

Chaque étape doit être documentée et suivie afin d'assurer



la cohérence du processus et le respect des délais.

7. Contrôle qualité à chaque étape

Le contrôle doit être réalisé tout au long du processus de fabrication, et non uniquement sur le produit fini.

À la réception, les matériaux (bois, colle, finition, ...) sont vérifiés par rapport aux commandes et aux exigences techniques.

Pendant la fabrication, différents contrôles sont réalisés sur les dimensions des profilés, les réglages des machines, les assemblages, la qualité de la finition ou encore la pose du vitrage.

Une inspection finale permet ensuite de vérifier le fonctionnement de la fenêtre ou de la porte, l'ouverture et la fermeture des ouvrants, la présence des joints, l'utilisation des composants prévus ainsi que l'identification du produit avant sa livraison.

Cette succession de contrôles limite fortement le risque de non-conformités détectées après la pose.

Ces contrôles doivent être planifiés, attribués à des responsables et, lorsque nécessaire, enregistrés.

8. Traçabilité et gestion des non-conformités

8.1 Traçabilité

Chaque produit doit être identifiable grâce à un marquage unique (code chiffré, QR code, ...) permettant de retracer :

- les matériaux utilisés
- les étapes de fabrication
- les contrôles effectués
- les fournisseurs et composants

8.2 Gestion des non-conformités

En cas de défaut :

- un rapport de non-conformité est établi
- la cause est identifiée
- une action corrective est mise en place

L'objectif est d'éviter toute répétition du problème et d'améliorer en continu les processus.

9. Conditions de travail et amélioration continue

Le guide rappelle enfin que la qualité passe aussi par des conditions de travail adaptées. Sécurité des machines, éclairage, bruit, température, propreté, ergonomie et motivation des équipes influencent directement les performances de l'atelier.

Buildwise encourage les entreprises à investir dans un environnement de travail agréable, à développer les compétences du personnel et à favoriser l'esprit d'équipe. Des collaborateurs bien formés, motivés et travaillant dans de bonnes conditions contribuent directement à la qualité des produits fabriqués.

Conclusion

Le suivi de fabrication ne doit pas être perçu comme une contrainte administrative, mais comme un véritable outil de gestion et de performance.

En structurant l'organisation de l'atelier, en documentant les processus et en assurant des contrôles rigoureux, les entreprises de menuiserie peuvent :

- garantir la conformité au marquage CE
- améliorer la qualité de leurs produits
- renforcer leur compétitivité

Le système FPC apparaît ainsi comme un levier central pour assurer la constance des performances et valoriser le savoir-faire du secteur.

Ce texte est un résumé du document « Guide pratique du suivi de fabrication des fenêtres et des portes en bois » rédigé par Buildwise. Publication réalisée dans le cadre de l'Antenne Normes 'Menuiserie et vitrerie' et du projet 'Marquage CE des fenêtres en bois désormais accessible aux menuisiers (PME et microentreprises)' avec le soutien du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie et du Bureau de normalisation (NBN).

→ Téléchargez le guide complet via l'adresse : <https://www.buildwise.be/media/iuvjx4wy/guide-pratique-pour-le-suivi-de-la-production-en-menuiserie.pdf>

Suivi de production en menuiserie : une checklist simple pour améliorer la qualité en atelier

La qualité d'une fenêtre ou d'une porte ne dépend pas uniquement du savoir-faire du menuisier. Elle résulte également d'une organisation rigoureuse, d'un suivi méthodique de la fabrication et d'une documentation permettant de garantir la conformité de chaque produit. C'est dans cette optique que Buildwise a publié son Guide pratique pour le suivi de la production en menuiserie, un document conçu comme une checklist simple et directement applicable en atelier. Destiné principalement aux PME, ce guide accompagne les fabricants dans la mise en place d'un système de contrôle de la production répondant notamment aux exigences du marquage CE.

1. Bien organiser son travail pour éviter les erreurs

Une organisation rigoureuse constitue la base d'une production fiable. Elle permet d'anticiper les besoins et de limiter les oublis.

Les bonnes pratiques recommandées sont :

- formaliser un organigramme clair du processus de fabrication,
- documenter les étapes clés (méthodes, délais, contrôles),
- planifier les ressources (matières, outils, personnel),
- mettre en place un planning réaliste et suivi,
- assurer un suivi étape par étape de la production.

2. Structurer l'équipe et former les collaborateurs

Le personnel joue un rôle central de l'efficacité du système de contrôle de la production (Factory Product Control).. Pour garantir l'efficacité, il est recommandé de :

- définir clairement les rôles et responsabilités (organigramme simple),
- prévoir une fiche descriptive pour chaque fonction,
- former systématiquement les nouveaux travailleurs.

La formation, même courte, doit couvrir :

- les bonnes pratiques,
- les règles de sécurité,
- les contrôles à effectuer.

Elle doit être documentée à l'aide d'un enregistrement mentionnant le nom du formateur, la date et les signatures des personnes concernées. Cette traçabilité permet de démontrer que le personnel dispose bien des compétences nécessaires et contribue à réduire les risques d'erreurs.

3. Assurer l'entretien et la fiabilité du matériel

Des équipements bien entretenus garantissent la régularité et la qualité de la production.

Les recommandations clés :

- créer une fiche d'identification pour chaque machine,
- consigner les entretiens, pannes et réparations,
- identifier les machines défectueuses avec la mention « NE PAS UTILISER »,
- établir un planning d'entretien régulier,

Les appareils de mesure doivent également être contrôlés afin de garantir la fiabilité des résultats (comparaison ou étalonnage).

4. Contrôler la fabrication à chaque étape

Le guide insiste sur trois moments clés de contrôle :

À la réception des matériaux

Vérification des caractéristiques (bois, vitrage, quincaillerie...) et conformité avec la commande.

Pendant la fabrication

Contrôle des dimensions, assemblages, finitions et ajustements.

Sur le produit fini

Test du bon fonctionnement et apposition du marquage CE.

Les contrôles doivent être simples et pragmatiques, par exemple via un carnet ou un tableau, en notant uniquement les éléments essentiels.

5. Réagir efficacement en cas de problème

Lorsqu'une non-conformité est détectée, il est essentiel de réagir rapidement :

- mettre le produit ou matériau à l'écart,
- identifier clairement le défaut,
- rechercher la cause (erreur humaine, machine, matériau...),
- établir un rapport de non-conformité,
- corriger ou recommencer,
- adapter les méthodes pour éviter la répétition.

Cette démarche contribue à une amélioration continue de la production.

6. Assurer la traçabilité des produits

Chaque fenêtre ou porte doit être identifiée par un code unique (étiquette, QR code, etc.).

Ce système permet de :

- retrouver la date de fabrication,
- identifier les matériaux utilisés,
- suivre les contrôles réalisés.

La traçabilité est essentielle en cas de contrôle ou de réclamation.

7. Constituer un dossier technique complet

Le fabricant doit rassembler l'ensemble des documents relatifs à la production dans un dossier technique, comprenant notamment :

- les fiches de production,
- les preuves de contrôle
- les rapports de non-conformité
- les fiches équipements
- les fiches du personnel
- les certificats des fournisseurs

Ce dossier peut être numérique ou papier et constitue un outil clé pour démontrer la conformité.

Conclusion

Ce guide sous forme de checklist montre qu'un suivi de production efficace repose avant tout sur des règles simples, claires et appliquées au quotidien.

En structurant l'organisation, en impliquant les équipes et en systématisant les contrôles, les entreprises de menuiserie peuvent :

- sécuriser leur production,
- améliorer leur qualité,
- répondre plus facilement aux exigences du marquage CE.

Un outil simple, mais particulièrement efficace pour professionnaliser le travail en atelier.

Ce texte est un résumé du document « Guide pratique pour le suivi de la production en Menuiserie » rédigé par Buildwise.. Publication réalisée dans le cadre de l'Antenne Normes 'Menuiserie et vitrerie' et du projet 'Marquage CE des fenêtres en bois désormais accessible aux menuisiers (PME et microentreprises)' avec le soutien du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie et du Bureau de normalisation (NBN).

→ Téléchargez la checklist :

<https://www.buildwise.be/media/r1rdhaxi/guide-pratique-pour-le-suivi-de-la-production-en-menuiserie.pdf>

« Kit fiches atelier » : des outils concrets pour structurer la qualité en menuiserie

Le kit est composé de fiches modèles d'atelier, prêtes à l'emploi, destinées aux entreprises de menuiserie souhaitant mieux structurer leur fonctionnement quotidien. Ces fiches constituent un complément opérationnel au système de contrôle de la production (FPC) et facilitent la mise en conformité avec les exigences du marquage CE.

Un ensemble d'outils pour le suivi quotidien

Le kit regroupe plusieurs exemples de fiches couvrant les aspects clés de l'organisation à savoir :

- Fiche équipement,
- Evaluation des fournisseurs,
- Rapport de non-conformité,
- Fiche signalétique du personnel,
- Fiche de réclamation client,
- Descriptif des postes de travail.

Ces outils ont pour objectif de standardiser les pratiques, d'améliorer la traçabilité et de sécuriser les processus de fabrication.

1. Suivi des équipements : garantir la fiabilité de la production

La fiche équipement permet de centraliser toutes les informations relatives à chaque machine ou équipement :

- identification complète (type, modèle, fabricant, emplacement),
- conditions d'utilisation et consignes de sécurité,
- planning d'entretien et état de la machine,
- historique des pannes et interventions.

Un suivi structuré contribue à réduire les risques de panne et à assurer la continuité de la production.

2. Évaluation des fournisseurs : sécuriser la qualité des approvisionnements

La fiche d'évaluation des fournisseurs permet d'analyser objectivement les partenaires selon les différents critères suivants :

- qualité des produits,
- respect des délais,
- prix,

- service après-vente,
- conformité aux normes
- flexibilité et satisfaction globale

Ce système favorise une gestion plus rigoureuse des fournisseurs et aide à sélectionner les partenaires les plus fiables.

3. Gestion des non-conformités : structurer l'amélioration continue

Le rapport de non-conformité constitue un outil essentiel pour :

- décrire précisément un défaut (produit ou procédure),
- identifier sa cause probable,
- consigner les mesures prises,
- définir et suivre les actions correctives.

Il permet de passer d'une simple constatation du problème à une véritable démarche d'amélioration continue.



4. Suivi des compétences: valoriser et encadrer le personnel

La fiche signalétique “employé” reprend les informations essentielles relatives à chaque collaborateur :

- fonction, rôle et qualifications,
- compétences techniques,
- machines autorisées,
- formations suivies,
- suivi et évaluation des compétences.

Elle constitue un outil clé pour organiser la formation, garantir la polyvalence et sécuriser les processus de travail.

5. Gestion des réclamations clients : renforcer la qualité de service

La fiche de réclamation client permet de traiter chaque plainte de manière structurée :

- description du problème,
- analyse et décision,
- actions correctives mises en place,
- vérification de leur efficacité.

Elle contribue à améliorer la satisfaction client et à professionnaliser le traitement des incidents.]

6. Description des postes de travail

Le descriptif des postes de travail détaille les étapes et les contrôles à effectuer pour chaque opération (ex. sciage des profilés) :

- contrôles avant, pendant et après la production,
- consignes de tolérance et de qualité,
- organisation des pièces et des flux,
- documents à conserver.

Cette approche permet d'assurer une exécution homogène des tâches et de limiter les erreurs.

Conclusion

Le « Kit fiches atelier » transforme les exigences du marquage CE et du contrôle de production en outils concrets, simples et directement applicables au quotidien.

En structurant le suivi des équipements, des fournisseurs, des pro-

cessus et du personnel, ces fiches permettent aux entreprises de menuiserie de :

- améliorer la qualité de leur production,
- renforcer leur organisation interne,
- faciliter la traçabilité et la conformité réglementaire.

Un ensemble d'outils pratiques, facile à personnaliser qui contribue à professionnaliser durablement la gestion de l'atelier.

Ce texte est un résumé du document « Kit fiches atelier » élaboré par Buildwise dans lequel vous retrouvez divers exemples.

Téléchargez les fiches pratiques via le lien suivant :

<https://www.buildwise.be/media/kcha1bqs/kit-fiches-atelier-editable.pdf>

Uw4wood : Calcul de la valeur Uw d'une fenêtre ou d'une porte en bois

Uw4wood est un moyen simple et intuitif de calculer la valeur Uw d'une fenêtre ou d'une porte en bois. Cette application est utilisable pour effectuer des calculs dans le cadre du marquage CE, des réglementations PEB ou des subventions régionales.

Uw : la performance thermique d'une fenêtre

Les fabricants doivent déterminer la valeur Uw des fenêtres et des portes qu'ils produisent. Cette valeur est obligatoire dans le cadre du marquage CE, dans l'introduction des dossiers PEB ou les demandes de prime des clients.

Généralement, la valeur Uw est calculée et non mesurée. Deux méthodes existent :

- une méthode simplifiée, facile à utiliser mais moins précise,
- une méthode détaillée, plus complexe car basée sur des calculs très spécifiques.

Avec la méthode simplifiée, il suffit d'indiquer quelques informations :

- la géométrie de la fenêtre,
- le type de bois,
- l'épaisseur du châssis,
- la valeur Ug du vitrage,
- et le type d'espaceur.

L'application prend en charge les fenêtres rectangulaires (à un ou deux ouvrants, coulissantes simples) ainsi que les portes entièrement vitrées.

Quelques clics suffisent, et vous obtenez une note complète avec le détail du calcul de la valeur Uw de votre fenêtre !

Lien pour accéder à l'application : <https://uw4wood.buildwise.be/home>

Livre : Du bois pour bâtir



Vous souhaitez construire en bois ?
Vous voulez vous poser les bonnes questions ?
Et éviter ainsi certaines erreurs dans votre projet ?

- L'ouvrage « Du bois pour bâtir » édité par Embuild Menuisiers Wallons vous permettra non seulement de vous **poser les bonnes questions** afin que vous puissiez également les soumettre aux constructeurs mais surtout **d'éviter certaines erreurs** avant de vous engager dans une construction en bois.
- Il fera également le tour d'horizon des **atouts et des avantages** de ce type de construction afin d'opérer le meilleur choix.
- Il explore les **différents systèmes constructifs** en bois les plus utilisés en Wallonie. Il débat des performances recherchées et des bonnes règles de précaution pour toute construction.

Livre en quadrichromie :
 140 pages (photos, schémas, illustrations ...)

Prix de l'ouvrage :
 15 € (frais supplémentaires pour l'envoi postal)

Pour tout renseignement ou commande de cet ouvrage :

Embuild Menuisiers Wallons
 Tel : 081/20.69.22.
 Fax : 081/20.69.20.
 E-mail : fwmb@embuild.be
 Site : www.menuisiers.com

L'outil Fenestrio de Buildwise détermine les niveaux de performance pour les fenêtres et leurs panneaux de remplissage

FENESTRio s'adresse aux menuisiers, fabricants de fenêtres, architectes, bureaux d'études et autres professionnels de la construction. Son objectif est de transformer des prescriptions normatives parfois complexes en résultats directement exploitables lors de la conception ou de la fabrication des menuiseries.

L'application est accessible en ligne sur le site de Buildwise, via une simple connexion Internet. Les utilisateurs peuvent travailler sans compte pour réaliser des calculs ponctuels, ou créer un compte Buildwise afin d'enregistrer leurs projets, conserver leurs résultats et gérer plusieurs études simultanément. Cette gestion de projets facilite le suivi des dossiers tout au long de leur développement.

Grâce à FENESTRio, les entrepreneurs, architectes et autres professionnels de la construction peuvent, après avoir répondu à quelques questions simples, calculer les niveaux de performance recommandés par la norme NBN B 25-002-1 pour les fenêtres et les panneaux de remplissage. Si les fenêtres comportent des panneaux de remplissage vitrés, l'application offre également la possibilité de déterminer le type de casse du vitrage, conformément à la norme NBN S 23-002.

Les résultats fournis permettent d'orienter rapidement le choix des performances des fenêtres, de vérifier les exigences de sécurité des panneaux de remplissage, de sélectionner un vitrage répondant aux contraintes réglementaires et de déterminer les compositions de verre

adaptées aux charges de vent. L'application contribue ainsi à améliorer la qualité des études, à sécuriser les choix techniques et à accélérer le travail des professionnels.

FENESTRio s'intègre dans l'ensemble des outils numériques développés par Buildwise pour accompagner les entreprises de menuiserie. Il complète notamment Uw4wood, consacré au calcul des performances thermiques des fenêtres en bois, ainsi que les différents guides relatifs au marquage CE et au suivi de la production.

En mettant à disposition un outil gratuit, intuitif et directement issu des normes belges, Buildwise facilite l'application des exigences techniques tout en réduisant le temps consacré aux calculs réglementaires. FENESTRio constitue ainsi un outil précieux pour tous les professionnels souhaitant concevoir, fabriquer ou prescrire des fenêtres conformes, performantes et adaptées aux conditions réelles des projets de construction.

Pour accéder à cet outil, rendez-vous sur la page suivante:
<https://fenestrio.buildwise.be/fr>

Menuiserie Durable : un certificat qui fait progresser les entreprises



Dans un secteur où les exigences techniques, environnementales et administratives évoluent rapidement, les entreprises de menuiserie doivent de plus en plus souvent démontrer leurs efforts en matière de durabilité. Le marquage CE reste bien entendu essentiel pour les portes et fenêtres et, avec l'évolution de la CPR - Règlement Produits de Construction -, les aspects liés à la durabilité sont amenés à prendre une place de plus en plus importante dans les exigences applicables aux produits de construction. Les attentes du marché vont également dans ce sens : architectes, maîtres d'ouvrage, promoteurs et partenaires de la chaîne recherchent des preuves concrètes, lisibles et crédibles.

Menuiserie Durable : un label évolutif qui stimule l'amélioration continue

C'est dans ce contexte que s'inscrit le certificat Menuiserie Durable, géré par BCCA. Le label permet aux entreprises de démontrer, de manière structurée et transparente, la durabilité de leurs produits et de leurs processus. Il ne se limite pas à la qualité du produit, mais prend également en compte plusieurs thèmes tels que l'énergie, l'eau, les déchets, la circularité, la digitalisation et l'organisation interne.

Le certificat repose sur trois niveaux : bronze, argent et or. Cette approche graduelle est importante, car elle ne se contente pas de reconnaître une situation à un moment donné. Elle stimule aussi l'amélioration continue. Une entreprise peut ainsi débuter avec un niveau bronze, identifier ses points d'amélioration à travers l'audit, puis progresser vers un niveau argent ou or lors d'une certification ultérieure. Le label devient ainsi un véritable outil de pilotage pour avan-



cer pas à pas vers une gestion plus durable.

Cette dynamique se confirme dans la pratique. Aujourd'hui, 53 entreprises ont obtenu un certificat Menuiserie Durable, soit une progression de plus de 15 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution montre que le label gagne en visibilité et qu'il répond à un besoin réel dans le secteur. Il aide les entreprises certifiées à structurer leurs efforts, tout en offrant aux prescripteurs un outil clair pour intégrer la durabilité dans les projets.

Pour les architectes et les maîtres d'ouvrage, le certificat présente également un avantage important : il simplifie l'approche. Au lieu de devoir combiner de nombreux critères ou labels distincts, ils peuvent s'appuyer sur un cadre global, adapté à la réalité de la menuiserie extérieure. Le label couvre différentes familles de matériaux, dont le bois, le PVC, l'aluminium et l'acier, et permet ainsi d'aborder la durabilité de manière cohérente au sein de la chaîne.

Le VSME : un cadre volontaire pour structurer le reporting durable

La Menuiserie Durable s'inscrit aussi dans une évolution plus large : celle du reporting de durabilité. De plus en plus de PME reçoivent des questions de clients, de banques ou de partenaires concernant leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance. Le standard VSME, développé par l'EFRAG à la demande de la Commission européenne, vise précisément à offrir aux PME non cotées un cadre volontaire, plus simple et plus uniforme pour communiquer ces informations.

Le VSME est construit autour d'un module Basic, qui reprend les informations essentielles, et d'un module Comprehensive, qui permet d'ajouter des éléments plus détaillés, notamment sur la stratégie, les actions, les

risques et les impacts liés à la durabilité. Les thèmes abordés couvrent notamment les informations générales, l'environnement, le social et la gouvernance.

La Menuiserie Durable comme base concrète pour un reporting VSME

À l'automne 2025, BCCA a organisé une formation approfondie en quatre sessions sur la stratégie durable et le reporting VSME. Cette formation a permis aux participants de mieux comprendre la logique du VSME et de faire le lien entre les efforts réalisés sur le terrain et les attentes croissantes en matière de reporting.

La Menuiserie Durable constitue en effet une excellente préparation à cette logique de reporting. Plusieurs thèmes abordés dans le cadre de la certification - énergie, déchets, gestion des ressources, organisation, données environnementales et gou-

vernance - se retrouvent également dans le VSME. À l'avenir, l'évolution du label visera à renforcer encore ce lien, afin d'aider les entreprises certifiées à communiquer leurs efforts de manière claire, structurée et alignée avec les attentes du marché.

La durabilité devient progressivement un langage commun dans la construction. Avec la Menuiserie Durable, BCCA veut offrir aux entreprises un cadre accessible, crédible et évolutif pour rendre leurs efforts visibles, améliorer leurs pratiques et contribuer à une chaîne de menuiserie plus transparente et plus durable.

Contact :

BCCA asbl - Belgian Construction Certification Association
Hermeslaan 9 - 1831 DIEGEM
Tél.: +32(0)2 238 24 11
E-mail: mail@bccca.be
www.menuiseriedurable.be



Pierret change d'échelle avec sa nouvelle usine PVC à Transinne

Positionné comme l'un des pionniers du PVC en Belgique et ce depuis près de 60 ans (1967), Pierret poursuit sa mutation industrielle. En janvier 2026, Pierret a franchi une étape décisive de son développement industriel avec la mise en production de sa nouvelle usine PVC à Transinne. Bien plus qu'un simple bâtiment, ce site incarne un tournant stratégique majeur pour le fabricant belge de portes et fenêtres, au terme de trois années de réflexion et de près de 18 mois de chantier.

Un projet industriel structurant pour accompagner la croissance

Face à une demande en constante augmentation et à un outil industriel proche de la saturation, Pierret a fait le choix d'anticiper plutôt que de subir. Dès 2022, l'entreprise engage une réflexion de fond afin d'adapter ses capacités à ses ambitions de développement.

Cette nouvelle usine constitue le cœur d'un plan d'investissement global de 115 millions d'euros visant à transformer l'ensemble de l'outil industriel du groupe. L'objectif est clair : doubler les capacités de production à l'horizon 2035, tous matériaux confondus (PVC, aluminium et bois), tout en soutenant la croissance de ses parts de marché.

Une usine PVC au centre de la stratégie industrielle

Véritable pivot du projet, la nouvelle usine PVC de Transinne occupe une place centrale dans la stratégie de Pierret. D'une superficie de 25 000 m², elle intègre des équipements de dernière génération et marque une rupture avec les logiques de production existantes.

Loin d'un simple agrandissement, ce nouvel outil a été entièrement repensé :

- optimisation des flux de production et des déplacements,
- automatisation renforcée,
- amélioration de la précision et de la régularité des opérations.

Parmi les innovations majeures figure notamment la soudure invisible des profilés PVC, rendue possible grâce à des équipements de pointe. Cette évolution technologique permet à l'entreprise de renforcer le niveau de finition de ses produits tout



en augmentant sa vitesse de production.

Produire plus, mais surtout mieux

Si l'augmentation de capacité constitue un enjeu clé, la démarche de Pierret va bien au-delà des volumes. L'ensemble du projet a été conçu pour améliorer simultanément la qualité des



produits, les performances industrielles et les conditions de travail.

L'ergonomie occupe ainsi une place centrale dans la conception de l'usine. L'intégration de nouvelles aides à la manutention et l'automatisation de certaines tâches visent à faciliter le travail des opérateurs au quotidien. Une approche qui traduit la volonté de l'entreprise de concilier performance industrielle et performance humaine.

Un outil au service de menuiseries toujours plus performantes

Cette montée en puissance industrielle s'inscrit dans la continuité du positionnement de Pierret : proposer des menuiseries à haute performance thermique, durables et adaptées aux enjeux énergétiques actuels.

L'entreprise s'appuie notamment sur :

- des profilés permettant l'intégration du triple vitrage,
- des niveaux d'isolation parmi les plus élevés du marché européen,
- une garantie totale de 20 ans couvrant l'ensemble des composants.

La nouvelle usine PVC donne ainsi à Pierret les moyens d'accompagner l'évolution du marché, marqué par une demande croissante pour des solutions performantes et durables.

Un ancrage local assumé et une aventure collective

Malgré son développement industriel, Pierret réaffirme son ancrage en Belgique en maintenant ses activités à Transinne. Ce choix s'inscrit dans une volonté de soutenir le tissu économique local et de valoriser les compétences internes.

La réussite du projet repose d'ailleurs en grande partie sur l'engagement des équipes. Pendant plusieurs années, collaborateurs expérimentés et jeunes recrues ont travaillé de concert pour préparer cette transition industrielle et assurer la montée en puissance de l'outil de production.

Un tournant pour l'avenir du groupe

Avec cette nouvelle usine PVC, Pierret ne se contente pas d'augmenter ses capacités : l'entreprise se dote d'un outil industriel pensé pour les dix prochaines années et capable de soutenir durablement sa croissance.

Ce projet illustre une vision claire : anticiper les évolutions du marché, investir dans l'innovation et préserver un haut niveau d'exigence en matière de qualité et de durabilité.



LE PVC PIERRET EN QUELQUES CHIFFRES

- ✓ 1967 : premiers châssis PVC posés par Pierret en Wallonie
- ✓ 2,3 millions de mètres de profilés PVC extrudés chaque année
- ✓ 800 unités PVC produites chaque jour sur le site de Transinne
- ✓ 190 collaborateurs dédiés à l'activité PVC
- ✓ 58 % de PVC recyclé dans certains profilés

PIERRET
PORTES | FENÊTRES

Contact :

Pierret SA
Zone Industrielle "Le Cerisier" 10 - 6890 TRANSINNE
www.pierret.net

Atelier Parquet 2026 : le rendez-vous incontournable des professionnels du parquet

Le vendredi 2 octobre 2026, Embuild Connect vous donne rendez-vous à Wavre pour une journée entièrement consacrée au parquet, à l'innovation et aux échanges entre professionnels.

Cette année, la traditionnelle journée d'étude du groupe de travail « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » fait peau neuve et devient l'Atelier Parquet. Pour cette première édition, les groupes de travail « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » et « De Parket-plaatsers » d'Embuild Connect uniront leurs forces pour organiser une rencontre nationale ouverte à tous les parqueteurs et menuisiers.

Organisé au Wavre Indoor Karting, l'Atelier Parquet proposera un programme riche et concret, pensé pour répondre aux réalités du terrain. Les participants pourront assister à des conférences, découvrir les dernières innovations du marché, participer à des démonstrations de produits et de machines, et échanger directement avec les fabricants et les experts du secteur.

Parmi les temps forts de la journée figurent des présentations consacrées à la rentabilité des entreprises, aux nouveautés Woca, Bona, Festool et Mapei, ainsi que de nombreuses démonstrations techniques

portant sur la pose, la préparation des supports et l'entretien des parquets.

Au-delà des aspects techniques, cette journée sera aussi l'occasion de partager des expériences, de développer son réseau professionnel et de rencontrer des confrères venus

des quatre coins du pays.

Et parce qu'un bon moment se partage aussi en dehors des conférences, la journée se clôturera, pour ceux qui le souhaitent, par une course de karting, dans une ambiance conviviale.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Vendredi 2 octobre 2026
- De 8h30 à 16h30
- Wavre Indoor Karting – Boulevard de l'Europe 117, 1300 Wavre

PARTICIPATION :

- Gratuite pour les membres d'Embuild Connect
- Payante pour les non-membres

Inscription avant le 15 septembre 2026

Scannez le QR Code repris sur cette page ou inscrivez-vous directement via le formulaire en ligne. Il est également possible de s'inscrire par e-mail auprès d'albane.debeaudignies@embuild.be.



Nous espérons vous accueillir nombreux pour cette première édition de l'Atelier Parquet, une journée placée sous le signe de l'innovation, du partage d'expérience et de la passion du métier.

Bona®

Buildwise

FESTOOL

MAPEI

**WOCA
DENMARK**

Ponçage du parquet et des bordures

Pour chaque parqueteur, disposer d'outils performants pour le ponçage du parquet et des bordures est essentiel. Deux machines se distinguent par leurs caractéristiques techniques et leur polyvalence : la ponceuse à parquet Pallmann SPIDER et la bordeuse Pallmann GECKO FLEX 2.0.

La ponceuse polyvalente Pallmann SPIDER est utilisée pour l'égrenage, le ponçage fin ou grossier multidirectionnel, le décapage, le lustrage ainsi que le brossage en association avec le kit de brosses. L'aspect du ponçage repose sur la technique du triple disque et une transmission par chaîne en contre rotation. Son moteur 230 V / 2000 W, la réserve de puissance disponible et l'ajout possible d'un poids de 15 kg assurent un ponçage haute performance. Elle offre un réglage progressif du régime de 50 à 400 tours/minute, un démarrage progressif, un réglage pneumatique du timon, un raccord pour aspirateur et une jupe d'aspiration rigide.

La bordeuse GECKO FLEX 2.0 est la bordeuse de tous les défis, utilisée pour le ponçage des bordures et dans les coins. Son moteur universel isolé de 1.530 W (230 V, 50 Hz) et son régime progressif de 1.800 à 4.000 tours/minute garantissent un ponçage haute performance. Elle est livrée avec brosse de rechange, poignée latérale, casque antibruit, protection respiratoire, disques auto-agrippants zirconium grain 40 et 80, 3 serre câbles, outils et raccord pour aspirateur.



Pour plus d'informations, veuillez contacter

UZIN UTZ Belgique

Poortakkerstraat 37/0102 - 9051 GAND

Tel.: +32 (0)9 222 58 48 -

Email: be@uzin-utz.com - www.uzin.com

Le Groupe de Travail « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » bénéficie du soutien de :



FESTOOL



SOLIDOR LEVELLING SOLUTIONS



lamett



L'aménagement intérieur des armoires réinventé : plus d'espace, plus d'ordre, plus de flexibilité

Ordre, confort, personnalisation : la demande en espaces de rangement pratiques ne cesse de croître. Pour répondre à cette tendance, une nouvelle gamme de produits multifonctionnels destinés au rangement des provisions, des ustensiles de cuisine, des vêtements et d'autres objets – inspirée de la vie quotidienne et pensée dans les moindres détails a été lancée.

- Un espace de rangement compact et bien agencé : « Olona » – le guide-tiroir pour armoires hautes – met en avant les ustensiles de cuisine de manière claire et les rend facilement accessibles. *Photo Hettich*



Cette gamme repensée montre comment fonctionne aujourd'hui l'aménagement intelligent de l'intérieur des armoires. Les systèmes de ferrures optimisent l'espace de rangement derrière la façade du meuble et le dotent de fonctions pratiques, tant pour les armoires hautes et basses que pour les armoires d'angle. Quatre gammes de design offrent à cet effet des possibilités optimales : des paniers en acier en fil rond chromé, des étagères en acier avec revêtement par poudrage et surface lisse, des étagères avec une rampe ronde chromée ou une rampe plate moderne. Des solutions sont proposées pour tous les goûts. Design, technique et fonctionnalité s'harmonisent ici à la perfection.

Un système – de multiples possibilités

Les aménagements intérieurs d'armoires garantissent un espace de rangement maximal, alliant un design élégant à une ergonomie convaincante. Ce concept cohérent peut être utilisé de manière personnalisée et modulable, du tiroir intérieur classique à l'aménagement

sophistiqué des armoires hautes et d'angle. Le spécialiste des ferures de meubles propose un grand nombre de combinaisons possibles; les éléments de couleur anthracite s'harmonisent avec le design des autres produits Hettich et créent un ensemble harmonieux.

De l'inspiration pour chaque application

De la cuisine à l'arrière-cuisine, en passant par le dressing et le bureau à domicile, les meubles peuvent séduire par leurs qualités intrinsèques. La nouvelle gamme accompagne les professionnels du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et les architectes grâce à des composants modulaires, une aide à la conception numérique et une documentation marketing complète.

Une utilisation optimale de l'espace dans le meuble bas et un accès facile à tout : le tiroir « Naro », à extension totale, garantit l'ordre, même avec des appareils de cuisine lourds. Des parois latérales fermées et un tapis antidérapant intégré permettent de maintenir chaque élément bien en place en toute sécurité. Photo : Hettich



Une utilisation optimale des angles : le guide-tiroir pivotant « Salso » pour armoire d'angle transforme même le coin le plus reculé en un espace de rangement facilement accessible. Les plateaux en acier thermolaqué (ligne de design 200) permettent une capacité de charge maximale de 36 kg par guide-tiroir. Photo : Hettich



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Hettich Marketing- und Vertriebs GmbH & Co. KG

Anton-Hettich-Straße 12-16 - 32278 Kirchlingern

Mail : benelux@hettich.com

Tél. : +49 5733 798 112

Pour obtenir plus de renseignements sur cette gamme, vous pouvez vous rendre sur la page : <https://www.hettich.com/fr-be/produits/equipement-interieur-darmoires>

L'association UPEC bénéficie du soutien de :



BRIO GROUP
plus forts ensemble, mieux ensemble



Des élèves de cinq écoles luxembourgeoises construisent ensemble une maison de quartier à Vielsalm

José Pérard est depuis des décennies une figure bien connue dans toutes les composantes d'Embuild. Le menuisier a pris sa retraite il y a quelques années, mais la passion ne le quitte pas. Avant de mettre un terme à ses fonctions au sein des fédérations de menuisiers d'Embuild, il souhaitait mener à bien un dernier projet qui lui tenait particulièrement à cœur : la construction d'une maison de quartier pour et en collaboration avec la Régie des Quartiers de la Salm, dans la commune luxembourgeoise de Vielsalm.

« Ce projet réunit deux de mes anciennes passions », explique Pérard, qui était jusqu'à sa retraite administrateur de l'entreprise de construction bois La Maison de Demain, à Carlsbourg. Son fils Raphaël a depuis repris les rênes de l'entreprise.

Le bois et l'enseignement comme fil conducteur

« D'une part, j'ai toujours eu une passion pour le bois et la menuiserie. À seize ans, j'ai commencé à travailler comme ouvrier dans une menuiserie et, depuis lors, ce métier ne m'a jamais quitté. D'autre part, dans les années 1980, alors que notre pays traversait une crise économique, j'ai travaillé pendant onze ans dans l'enseignement. J'y ai appris le fonctionnement du système, la manière dont les enseignants tentent de former les jeunes avec des moyens très limités. J'y ai également développé un vaste réseau dans le monde de l'enseignement wallon. »

Ces deux univers se sont rejoints il y a cinq ans, lorsque l'idée d'un grand projet pratique, soutenu par l'association des menuisiers de la Province de Luxembourg et l'instance bassin Luxembourg a été lancée. C'est ainsi qu'est né le projet d'une maison de quartier construite de A à Z par des élèves d'écoles luxembourgeoises, pour la Régie des Quartiers de la Salm et avec son soutien. Ce projet doit permettre de mettre en valeur notre métier étant reconnu comme métier en pénurie.

Cinq écoles, trois réseaux, un seul chantier

Cinq écoles de la province ont répondu positivement pour participer au projet.

« Ce qui est remarquable, c'est que les trois réseaux d'enseignement sont représentés. Ces écoles appartiennent chacune à un réseau différent, mais elles ont mis leurs différences de côté pour privilégier un objectif plus important : l'expérience d'apprentissage des jeunes.



Les élèves, principalement de sixième et de septièmes années, bénéficient grâce à ce projet d'une expérience pratique unique qui s'intègre parfaitement dans leur parcours de formation. Ils appliquent à un véritable bâtiment les connaissances et les compétences acquises à l'école. Cela procure beaucoup plus de satisfaction que de réaliser un ouvrage dans l'atelier de l'école qui sera démonté le soir même.

L'intervention des écoles se concentrent sur toutes les parties utilisant la matière bois. La fabrication des menuiseries extérieures et intérieures ont été intégrées dans les parcours scolaire. La pose de tous ces éléments ont été posé sur le site plus le bardage des façades. Bref, ils acquièrent ici une expérience pratique considérable. »

Les élèves ont également eu l'occasion d'utiliser le parc de machines ultramoderne du Centre de Formation Bois à Arlon. C'est là qu'ils ont fabriqué l'ossature du bâtiment ainsi que les murs et les planchers, à l'aide de machines identiques à celles utilisées dans les entreprises professionnelles.



« C'est évidemment plus stimulant que de travailler avec les machines parfois vieillissantes que l'on trouve dans certaines écoles. J'espère que la réalisation de ce bâtiment procurera aux jeunes un certain sentiment de fierté. C'est une valeur qui fait trop souvent défaut dans notre secteur aujourd'hui. »

Un financement assuré par le secteur et les sponsors

Le projet bénéficie du soutien de Constructiv, d'Embuild Menuisiers Wallons et de la commune de Vielsalm. Des fabricants tels qu'Eternit ont sponsorisé le projet en fournissant gratuitement des matériaux. Grâce à son vaste réseau, Pérard a également pu négocier des prix avantageux auprès de grossistes pour d'autres matériaux.

« Notre enseignement doit composer avec des moyens limités, c'est une faiblesse bien connue. Heureusement, nous pouvons compter sur des enseignants particulièrement engagés, qui accompagnent les jeunes par leurs conseils et leur expérience. Plusieurs d'entre eux sont encore actifs à temps partiel dans le secteur de la construction, ce qui leur permet de rester en contact direct avec la réalité du terrain.

Les travaux avancent toutefois un peu moins rapidement que sur un chantier classique. Les élèves effectuent également des stages et ne peuvent donc travailler sur le bâtiment qu'un ou deux jours par semaine. À cela s'ajoutent les congés scolaires, les excursions et d'autres imprévus.

Mais si tout se déroule comme prévu, la maison de quartier sera entièrement terminée cet été. »

MAISON DE QUARTIER CAHAY – VIELSALM : QUI A FAIT QUOI ?

- Montage et préfabrication de l'ossature bois : ICET Bastogne et ICA Libramont, en collaboration avec la Régie des Quartiers de la Salm
- Menuiseries extérieures : Institut des Arts et Métiers de Pierrard, Virton
- Bardage de façade : ICLA Libramont, ISJ St Hubert, ELLO Arlon
- Menuiseries intérieures : pose des portes par l'ISJ Saint-Hubert ; fabrication et pose de l'escalier par l'ELLO (École Libre de Lorraine), Arlon

RÉGIE DES QUARTIERS DE LA SALM

La Régie des Quartiers de la Salm est une ASBL wallonne basée à Vielsalm qui poursuit deux objectifs : accompagner vers l'emploi des personnes éloignées du marché du travail et renforcer la qualité de vie ainsi que la cohésion sociale dans les quartiers résidentiels.

L'organisation s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi peu qualifiés. Grâce à des formations pratiques aux métiers de la construction (peinture, rénovation, petits travaux de maçonnerie) et à l'entretien des espaces verts, les participants acquièrent une expérience professionnelle, complétée par un accompagnement dans leur parcours professionnel et personnel.

Les projets de formation se déroulent dans et autour de logements sociaux, de sorte que le travail réalisé par les stagiaires apporte immédiatement une plus-value concrète au quartier.

Les fabricants mettent en place un système de collecte simple pour les bombes de mousse PU usagées

La mousse PU est devenue incontournable dans la construction moderne. Elle est indispensable pour assurer l'étanchéité des fenêtres, des appuis de fenêtre et d'autres ouvertures. Aucun autre produit n'offre une telle polyvalence ni une telle facilité d'utilisation. Elle présente toutefois un inconvénient majeur : tant qu'elle n'est pas durcie, la mousse PU est considérée comme un produit dangereux.

C'est pourquoi plusieurs fabricants de mousse PU ont décidé de collaborer afin de collecter les bombes usagées et de les recycler en toute sécurité. Ce recyclage est en effet parfaitement possible. Le contenu résiduel et l'emballage métallique des bombes peuvent être recyclés séparément.

Jusqu'à présent, les bombes de mousse PU devaient être éliminées avec les déchets dangereux (déchets chimiques). En pratique, beaucoup d'entre eux finissent toutefois dans des big bags ou avec les déchets de construction et de démolition. Le nouveau système de collecte Circupur entend remédier à cette situation.

Comment fonctionne Circupur ?

Circupur est une initiative de Soudal et de plusieurs autres fabricants de produits en mousse PU, parmi lesquels Wienerberger, Dumoulin et Bostik. Le système a été développé avec le soutien de Valipac, l'organisme de gestion des déchets industriels.

Concrètement, les utilisateurs reçoivent des sacs destinés à recueillir leurs bombes vides. Chaque sac peut contenir environ 25 bombes. Il suffit de laisser le sac dans la camionnette, sans salir l'espace de chargement avec des résidus de mousse PU collante. Une fois le sac rempli, il est rapporté au point de vente où les bombes ont été achetés.

Un réseau de points de collecte en pleine expansion

À l'heure actuelle, 88 distributeurs participent déjà au système. L'objectif est d'étendre rapidement le réseau en y ajoutant de nouveaux points de collecte. Pour l'utilisateur, ce système ne demande aucun effort supplémentaire.

La mise en place du système de collecte entraînera une légère augmentation du prix de la mousse PU. En contrepartie, les entrepreneurs paieront moins cher le traitement de



leurs déchets dangereux auprès de leur collecteur de déchets.

Opérationnel à partir du 1^{er} juin

À partir du 1^{er} juin, le système sera pleinement opérationnel. Attention : seuls les bombes des marques participantes seront acceptées. Circupur, présidé par Luc Thys, directeur Marketing et R&D chez Soudal, espère que l'ensemble des fabricants de mousse PU rejoindront le système dans un avenir proche.

En savoir plus ?

<https://soudal.com/fr-be/pro/circupur>



BOIS



QUINCAILLÉRIE



BARDAGE



PORTES



ISOLATION



PANNEAUX



TOITURE



PARQUETS



TERRASSES

UN **WEBSHOP** AVEC PLUS
DE **12 000 ARTICLES** !



5% DE REMISE* SUR LE **WEBSHOP** !
AVEC LE CODE **BIEMARSHOP5** !



**valable jusqu'à fin décembre - comptes professionnels uniquement*

WWW.BIEMAR.BE

FEDERALE
Assurance

**TROP DE CHOSES
EN TÊTE ?**

Combinez
3 ASSURANCES
DIFFÉRENTES
et profitez de
15%
DE RÉDUCTION*



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ

*Conditions et règlement de l'action sur federale.be/fr/combinez-economisez

FEDERALE Assurance - É.R.: Tom De Troch - Rue de l'Étude 12 - 1000 Bruxelles - www.federale.be

Association d'assurance mutuelle Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE31 3100 0723 3155 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.274.332

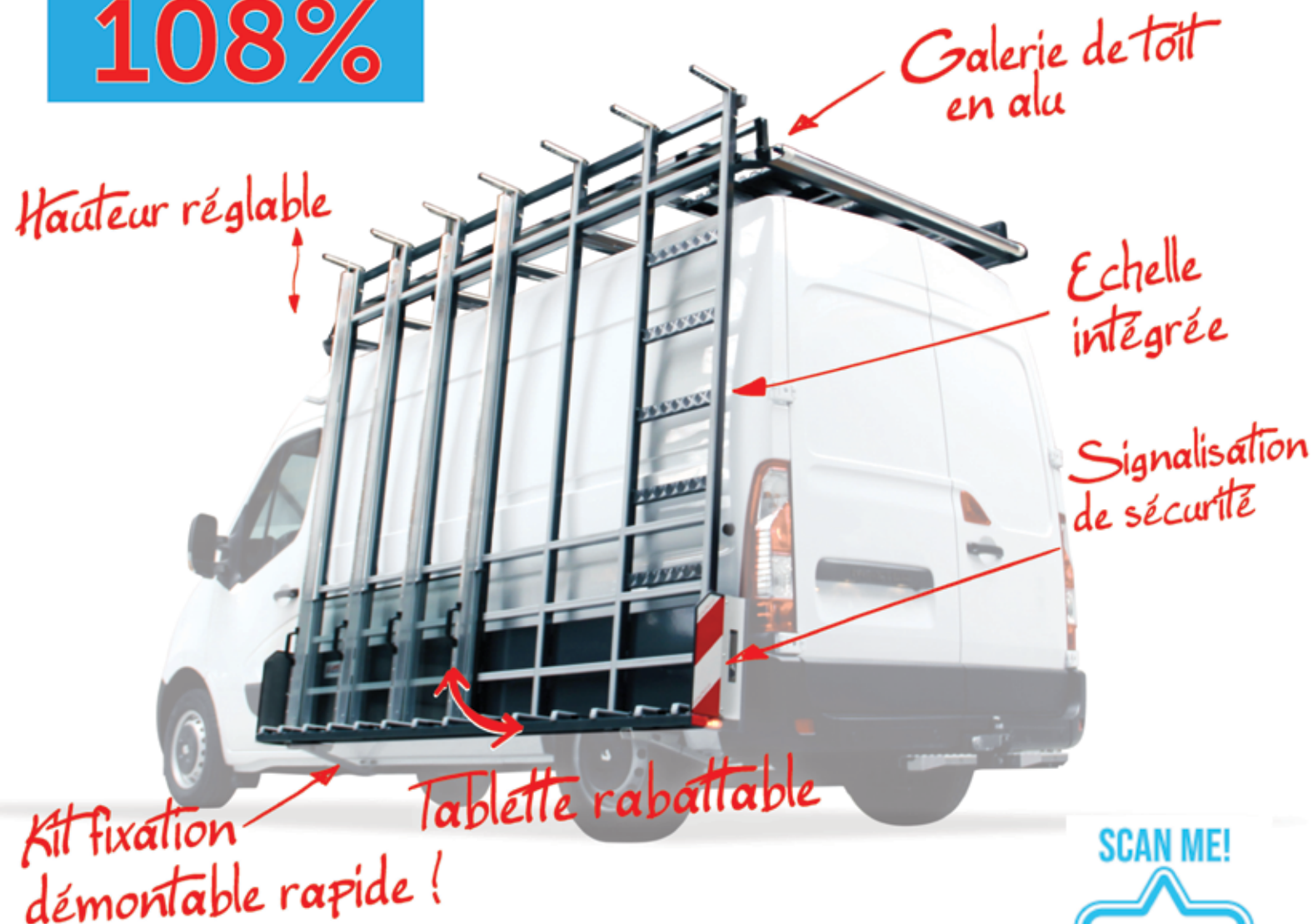
Votre camionnette, votre **outil** de travail

QUALITÉ
ALLEMANDE



VOTRE AMÉNAGEMENT
DÉDUCTIBLE À

108%



Le pupitre LANSING de chez SYNCRO SYSTEM est le plus solide du marché

Sa construction en aluminium soudée offre force et rigidité indispensables pour les travaux les plus lourds. Vous effectuerez votre travail plus efficacement, plus rapidement et en toute sécurité.

Tablette de chargement rabattable d'une profondeur de 220mm et d'une capacité de charge jusqu'à 500Kg. Tous les profilés sont équipés de protections en caoutchouc.

Fixation du pupitre avec ou sans galerie de toit.
Options et accessoires disponibles suivant vos besoins.

► **Pupitre intérieur également disponible sur demande**
(modèle fixe ou modèle extractible).

SCAN ME!



www.syncro-utilitaire.be
+32 (0) 81 / 811 . 224



Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h (vendredi 15h)



Z.I. de Noville-les-Bois
Rue Georges Cosse 4a
B-5380 Fernelmont



Aménagement
intérieur et extérieur
pour camionnette